



SNPCC | SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSIONS
DU CHIEN ET DU CHAT

**SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS
DU CHIEN ET DU CHAT**

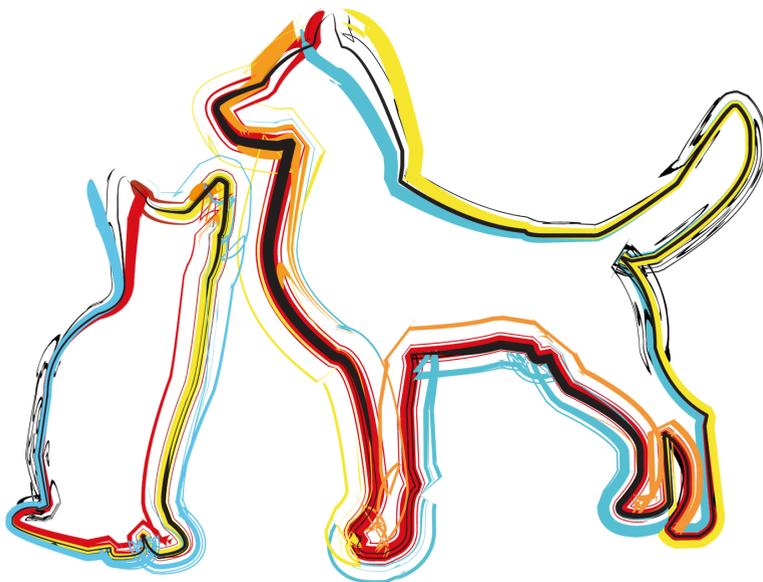
snpcc@snpcc.com www.snpcc.com

LIVRET D'ACCUEIL

NOUVEL EMBAUCHÉ



**BRANCHE DES FLEURISTES, DE LA VENTE ET
DES SERVICES AUX ANIMAUX FAMILIERS**



SNPCC

SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSIONS
DU CHIEN ET DU CHAT



NOS MÉTIERS



Dresseur



Éducateur canin



Éducateur
comportementaliste



Éleveur de chiens



Éleveur de chats



Fourrière refuge



Handleur



Musher



Pensionneur



Promeneur de
chiens



Petsitter



Toiletteur

INDEX DU LIVRET



Bienvenue	02
Memo personnel	03
Sécurité	05
Les bons réflexes	09
Formation	11

**SECTEUR 3 REPRÉSENTÉ PAR LE SNPCC :
SERVICE AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE**

BIENVENUE DANS NOTRE ENTREPRISE

Vous venez d'être embauché(e) !

L'accueil, la qualité de services, le professionnalisme, la non-discrimination, l'emploi des handicapés,... font partie de nos valeurs. Ces priorités sont désormais les vôtres, grâce :



A votre savoir-être : présence active, ponctualité, écoute, dynamisme...



A votre savoir-faire : respect des consignes et des procédures, connaissance des services et des activités...

VOUS PARTICIPEZ DIRECTEMENT A LA RÉUSSITE DE L'ACTIVITÉ DE NOTRE ENTREPRISE.

Ce livret se veut donc LE VÔTRE pour vous aider à intégrer au mieux notre entreprise et à travailler parmi nous dans de bonnes conditions.



MON MÉMO PERSONNEL

■ **Mon Responsable :**

Il/Elle me forme, m'informe et me donne les directives nécessaires au bon déroulement de mon travail. Je n'hésite pas à lui faire part de mes éventuelles difficultés.

■ **Mes horaires de travail et le règlement intérieur :**

Sont affichés sur le panneau destiné aux informations du personnel, sauf horaires spécifiques contractuels.

■ **La convention collective applicable :** CCN des Fleuristes, de la Vente et des Services des animaux familiers - CCN 1978

Un avis sur les conditions de consultation des textes conventionnels est affiché sur le panneau destiné aux informations du personnel.

■ **L'OPCO pour mes formations** ou l'enregistrement de mon contrat d'apprentissage : OPCO EP

■ **Le régime de prévoyance complémentaire :** KLESIA

■ **La mutuelle frais de santé** : KLESIA

Une notice d'information sur ces régimes m'a été remise lors de mon embauche indiquant notamment les conditions de portabilité des droits de prévoyance et frais de santé.

■ **Le régime de retraite complémentaire** : KLESIA

■ **L'information sur les risques pour la santé et la sécurité** :

Lors de mon embauche et chaque fois que nécessaire, l'information suivante m'a été remise et expliquée :

→ Les modalités d'accès ;

→ Les mesures de prévention des risques identifiés dans le document unique, dont la pénibilité ;

→ Le rôle du service de santé au travail en matière de prévention et de risques professionnels ;

→ Les consignes de sécurité et de premiers secours en cas d'incendie ;

→ Le règlement sanitaire (sauf pour les toiletteurs).

■ **DUERP** : Le document unique d'évaluation des risques professionnels est consultable dans l'entreprise.

ENSEMBLE, FAISONS DE LA SÉCURITÉ EN IMPÉRATIF

UNE EXIGENCE POUR VOTRE SANTÉ AU TRAVAIL UN DEVOIR POUR L'ENTREPRISE

- 
- Je fais passer la sécurité des personnes avant tout
 - J'applique les procédures et les consignes
 - J'alerte en cas de danger ou de non-conformité
 - Je respecte les équipements, installations et locaux
 - J'entretiens le matériel
 - Je porte ma tenue de travail et j'utilise les équipements de protection individuelle
 - Je préviens mon responsable en cas d'accident, même bénin
 - J'ai le souci du rangement et de la propreté
 - Je respecte l'environnement
 - En cas d'accident ou de sinistre, j'alerte rapidement les secours appropriés
 - En cas absence, j'informe mon employeur et j'adresse mes arrêts de travail dans les 48 heures à mon employeur
- 



AVOIR LA BONNE CONDUITE EN CAS D'ACCIDENT

- C'est respecter les **consignes générales** et particulières de l'établissement et de son règlement intérieur
- **Consignes en cas d'accident** : affichées dans l'entreprise
- **Consignes en cas d'incendie** : plan d'évacuation et consignes d'alerte incendie affichés dans l'entreprise

- **En cas d'alerte**

Nom du Responsable :

Numéro de téléphone :

- **Annuaire Sécurité**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

GENDARMERIE :

Centre anti -poison :



RECOMMANDATIONS, INSTRUCTIONS OBLIGATOIRES

Je respecte les comportements et les gestes qui protègent ma personne et sécurisent mon travail, ainsi que celui des personnes qui m'entourent.



Je lutte activement contre le harcèlement moral ou sexuel en adoptant une attitude respectueuse envers mes collègues de travail.

Si je suis en situation de handicap, mon employeur est au courant ; mon contrat et mon poste de travail sont adaptés.

Je suis attentif (ve) à la formation, à l'information ou aux instructions professionnelles qui me sont données au début de ma prise de fonctions.

RECOMMANDATIONS, INSTRUCTIONS OBLIGATOIRES

Je prends connaissance des modes opératoires propres à mon poste de travail.



Je prends connaissance des risques liés à mon activité (document unique d'évaluation et de prévention des risques dans l'entreprise, pénibilité).

Je prends connaissance de la nature et du fonctionnement des dispositifs de protection à ma disposition, ainsi que des motifs qui justifient de leur utilisation. Je dois les utiliser.



TOUT POUR PLUS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MÉMO SUR LES BONS RÉFLEXES DE SÉCURITÉ

Si je dois utiliser des produits spécifiques (produits d'entretien, produits phytosanitaires) :

JE RETIENS que je dois prendre connaissance des risques de chaque produit (voir étiquettes de risques), je porte obligatoirement les moyens de protection mis à ma disposition. De manière générale, je connais les symboles du danger.

NE JAMAIS MÉLANGER LES PRODUITS ENTRE EUX



LES STOCKER SÉPARÉMENT ET EN LIEUX SÛRS

Si je dois utiliser des outils, machines ou équipements :

JE RETIENS que je dois respecter les consignes données, utiliser uniquement les outils adaptés et lire les instructions et recommandations du fournisseur. Je ne retire JAMAIS ni ne modifie les dispositifs de protection, je porte obligatoirement les équipements de protection individuelle adaptés et mis à ma disposition.

Si je dois porter des charges :

JE RETIENS que je dois respecter les instructions sur les gestes et postures à adopter (le poids de la charge, le centre de gravité,...) et utiliser les divers moyens adaptés (chariot, diable, transpalette,...) selon les directives données.

JE N'INTERVIENS PAS SUR UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE (OU GAZ)

JE FAIS ATTENTION AUX CÂBLES D'ALIMENTATION (DÉROULEURS ET RALLONGES HOMOLOGUÉS ET EN BON ÉTAT,...)

Pour le TRAVAIL TEMPORAIRE EN HAUTEUR :

- J'utilise de matériel sûr, correctement installé et sur un plan de travail stable ;
- J'utilise des charges légères et peu encombrantes, quand je travaille en hauteur ;
- Je ne travaille pas seul(e) afin de pouvoir être secouru(e) par une autre personne, en cas de nécessité.



FORMATION :

un moyen indispensable à mon évolution professionnelle

MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'alimentation de mon compte personnel de formation dépend du statut de son titulaire et est effectuée automatiquement au cours du premier trimestre de l'année civile suivant celle pour laquelle les droits sont dus.

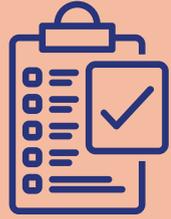
Il me permet d'effectuer, sous certaines conditions, des formations hors temps de travail ou sur le temps de travail.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) s'adresse à :

- Toutes les personnes de 16 ans et plus ;
- Les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés .

Le site CPF : www.moncomptepersonnel.gouv.fr

**MON
COMPTE
FORMATION**



Projet de Transition Professionnelle - PTP

Avec accord de mon employeur et avec l'ancienneté nécessaire, je peux demander à bénéficier d'un congé individuel de formation dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

 Mon employeur doit me faire suivre des actions de **formation d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences** (sauf apprentis).

 J'ai droit à **un entretien professionnel tous les 2 ans** en vue d'étudier mes perspectives d'évolution professionnelle et les formations qui peuvent y contribuer. Un document écrit m'est remis en fin d'entretien.

 **L'OPCO pour mes formations** ou l'enregistrement de mon contrat d'apprentissage : OPCO EP

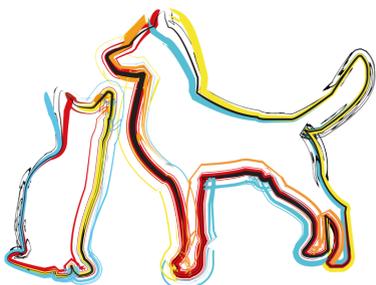


LES MÉTIERS DE SERVICE AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

**DRESSEUR - ÉDUCATEUR - ÉDUCATEUR COMPORTEMENTALISTE -
ÉLEVEUR DE CHIENS - ÉLEVEUR DE CHATS - FOURRIÈRE/REFUGE -
HANDLEUR - MUSER - PENSIONNEUR - PROMENEUR DE CHIENS -
PETSITTER - TOILETTEUR**



SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONS DU CHIEN ET DU CHAT



SNPCC | SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSIONS
DU CHIEN ET DU CHAT

 08.92.68.13.41 (0.40€/min)

 239 rue des bottes
01320 CHALAMONT

 snpcc@snpcc.com

 www.snpcc.com